

# COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 31 JUILLET 2020

L'an deux-mille-vingt, le trente-et-un juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement Moret Seine et Loing, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de réunion du Pôle APROTER, 18bis allée Gustave Prugnat - Moret sur Loing à Moret-Loing-et-Orvanne, en séance publique.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

### Compétence Obligatoire : SPANC

La Genevraye

Montigny sur Loing

Moret-Loing-et-Orvanne

Nanteau-sur-Lunain

Saint-Mammès

Vernou-la Celle sur Seine

Villecerf

Villemer

Ville-Saint-Jacques

M. OTLINGHAUS Pascal

M. MOINAUX Bernard

M. POUILLIER Édouard

M. GUIMARD Jean-François

Mme HALLEUR – déléguée suppléante  
de M. GERVAIS Didier

M. PIGNOT Daniel

M. DEYSSON François

M. BEAUFRETON Franck

M. RIFAUT Pascal

### Compétence Optionnelle : COLLECTE

La Genevraye

Montigny sur Loing

Moret-Loing-et-Orvanne

Vernou-la Celle sur Seine

Villecerf

Ville-Saint-Jacques

M. AUDO Benoît

M. CORBEL Jean-Yves

M. LEBEAU Olivier

Mme EMBOULÉ Gerty

M. DEYSSON François

M. PERADON Philippe

### Compétence Optionnelle : TRAITEMENT

La Genevraye

Montigny sur Loing

Moret-Loing-et-Orvanne

Vernou-la Celle sur Seine

Villecerf

Ville-Saint-Jacques

Mme PÉRINI Marie-Claire

M. TORRES DA COSTA Antonio

Mme DUMAS PRIMBAULT Laure

M. DESSOGNE Daniel

M. DEYSSON François

M. DUCHATEAU Francis

## ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

### Compétence Optionnelle : COLLECTE

Saint-Mammès

M. MALBRUNOT Pascal

## Assistait également à la réunion :

Représentante de la commune nouvelle de Moret-Loing-et-Orvanne, avec voix consultative :  
commune déléguée de Veneux-Les Sablons Mme TANGUY Gaël

La séance est ouverte par Monsieur DUCHATEAU, 1<sup>er</sup> Vice-Président sortant.

Monsieur DESSOGNE est désigné Secrétaire de séance.

## **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 décembre 2019**

**Les Délégués Syndicaux sortants redésignés,**

**APPROUVE, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 18 décembre 2019.**

## **ORDRE DU JOUR**

### **Installation du Comité Syndical**

Après avoir procédé à l'appel des Délégués Syndicaux, le Vice-Président sortant :

- 1. déclare** les membres du Comité Syndical installés dans leurs fonctions.
- 2. constate** que les règles du quorum sont respectées.
- 3. donne** la présidence de l'Assemblée au doyen d'âge, Monsieur MOINAUX Bernard.

## Élection du Président

Le doyen d'âge invite le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président.

Il constitue le Bureau de vote en nommant deux assesseurs :

- ◆ Monsieur DESSOGNE Daniel, le plus âgé des Délégués Titulaires après lui,
- ◆ Monsieur OTLINGHAUS Pascal, le plus jeune des Délégués Titulaires.

### Résultat du premier tour de scrutin :

Le doyen d'âge appelle les éventuelles candidatures :

- Monsieur POUILLIER Edouard se porte candidat ;
- Monsieur DUCHATEAU Francis se porte candidat ;

Nombre de délégués présents ou représentés à l'appel : 21

Nombre n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre total de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Nom et Prénom des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Monsieur DUCHATEAU Francis	15	Quinze
Monsieur POUILLIER Edouard	6	Six

Après le déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le doyen d'âge :

- ◆ **PROCLAME** les résultats ;
- ◆ **DÉCLARE** Monsieur DUCHATEAU Francis Président du SIDASS Moret Seine et Loing ;
- ◆ **INSTALLE** le Président dans ses fonctions ;
- ◆ **DONNE** au Président la présidence de l'assemblée.

Monsieur DUCHATEAU, Président du SIDASS Moret Seine et Loing prend la présidence de la séance.

## Détermination du nombre de Vice-Président

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	21	voix	Unanimité
Présents ou représentés	21		
Ne prend pas part au vote	0		
Exprimés	21		
Pour	21	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		

**FIXE** le nombre de Vice-Président à 4 (quatre).

## Élection des Vice-Présidents

### 1. Élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président – Administration Générale et Finances :

Résultat du premier tour de scrutin :

Le Président appelle les éventuelles candidatures :

- Le Président propose la candidature de Monsieur GUIMARD Jean-François, qui accepte ;
- Monsieur POUILLIER Edouard se porte candidat ;

Nombre de délégués présents ou représentés à l'appel : 21

Nombre n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre total de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Nom et Prénom des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Monsieur GUIMARD Jean-François	14	Quatorze
Monsieur POUILLIER Edouard	7	Sept

**Monsieur GUIMARD Jean-François est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président – Administration Générale**

## 2. Élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président – Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Résultat du premier tour de scrutin :

Le Président appelle les éventuelles candidatures :

- Le Président propose la candidature de Monsieur BEAUFRETON Franck, qui accepte ;
- Monsieur POUILLIER Edouard se porte candidat ;

Nombre de délégués présents ou représentés à l'appel :	21
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	21
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs :	0
Nombre total de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	11

Nom et Prénom des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Monsieur BEAUFRETON Franck	14	Quatorze
Monsieur POUILLIER Edouard	7	Sept

**Monsieur BEAUFRETON Franck est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président – Service Public d'Assainissement Non Collectif du SIDASS Moret Seine et Loing.**

## 3. Élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président – Collecte :

Résultat du premier tour de scrutin :

Le Président appelle les éventuelles candidatures :

- Le Président propose la candidature de Monsieur DEYSSON François, qui accepte ;

Nombre de délégués présents ou représentés à l'appel :	21
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	21
Nombre de suffrages déclarés nuls :	3
Nombre de suffrages déclarés blancs :	2
Nombre total de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

Nom et Prénom des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Monsieur DEYSSON François	15	Quinze
Monsieur POUILLIER Edouard	1	Un

**Monsieur DEYSSON François est élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président – Collecte du SIDASS Moret Seine**

## 4. Élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président – Traitement :

Résultat du premier tour de scrutin :

Le Président appelle les éventuelles candidatures :

- Le Président propose la candidature de Monsieur DESSOGNE Daniel, qui accepte ;
- Madame DUMAS PRIMBAULT Laure se porte candidate ;

Nombre de délégués présents ou représentés à l'appel :	21
Nombre n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	21
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs :	1
Nombre total de suffrages exprimés :	20
Majorité absolue :	11

Nom et Prénom des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Monsieur DESSOGNE Daniel	12	Douze
Madame DUMAS PRIMBAULT Laure	8	Huit

**Monsieur DESSOGNE Daniel est élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président – Traitement du SIDASS Moret Seine et Loing.**

**Le Comité Syndical, après le déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :**

- ◆ **PROCLAME** les Vice-Présidents comme suit :
  - ✓ 1<sup>er</sup> Vice-Président – Administration Générale et Finances : M. GUIMARD Jean-François ;
  - ✓ 2<sup>ème</sup> Vice-Président – SPANC : M. BEAUFRETON Franck ;
  - ✓ 3<sup>ème</sup> Vice-Président – Collecte : M. DEYSSON François ;
  - ✓ 4<sup>ème</sup> Vice-Président – Traitement : M. DESSOGNE Daniel
- ◆ **PREND ACTE** que conformément à l'article L5211-9 du CGCT, les attributions des Vice-Présidents seront fixées par arrêtés individuels de délégation de compétences, signés du Président.

### Détermination du nombre de membre du Bureau Syndical

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

Adoptée par	21	voix	Unanimité
Présents ou représentés	21		
Ne prend pas part au vote	0		
Exprimés	21		
Pour	21	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		

- ◆ **FIXE** le nombre de membres du Bureau Syndical à 4 (quatre).
- ◆ **PREND ACTE** que la délibération emporte modification des Statuts du syndicat.

### Élection des membres et installation du Bureau Syndical

#### 1. Élection du 1<sup>er</sup> membre :

Résultat du premier tour de scrutin :

Le Président appelle les éventuelles candidatures :

➤ Le Président propose la candidature de Monsieur CORBEL Jean-Yves, qui accepte ;

Nombre de délégués présents ou représentés à l'appel : 21

Nombre n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre total de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Nom et Prénom des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Monsieur CORBEL Jean-Yves	21	Vingt-et-un

**Monsieur CORBEL Jean-Yves est élu membre du Bureau Syndical.**

#### 2. Élection du 2<sup>ème</sup> membre :

Résultat du premier tour de scrutin :

Le Président appelle les éventuelles candidatures :

➤ Le Président propose la candidature de Madame PÉRINI Marie-Claire, qui accepte ;

Nombre de délégués présents ou représentés à l'appel : 21

Nombre n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre total de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Nom et Prénom des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Madame PÉRINI Marie-Claire	21	Vingt-et-un

**Madame PÉRINI Marie-Claire est élue membre du Bureau Syndical.**

### 3. Élection du 3<sup>ème</sup> membre :

Résultat du premier tour de scrutin :

Le Président appelle les éventuelles candidatures :

➤ Le Président propose la candidature de Madame DUMAS PRIMBAULT Laure, qui accepte ;

Nombre de délégués présents ou représentés à l'appel : 21

Nombre n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre total de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Nom et Prénom des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Madame DUMAS PRIMBAULT Laure	21	Vingt-et-un

**Madame DUMAS PRIMBAULT Laure est élue membre du Bureau Syndical.**

### 4. Élection du 4<sup>ème</sup> membre :

Résultat du premier tour de scrutin :

Le Président appelle les éventuelles candidatures :

➤ Le Président propose la candidature de Monsieur MALBRUNOT Pascal ;

Nombre de délégués présents ou représentés à l'appel : 21

Nombre n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre total de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Nom et Prénom des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Monsieur MALBRUNOT Pascal	21	Vingt-et-un

**Monsieur MALBRUNOT Pascal est élu membre du Bureau Syndical.**

**Le Comité Syndical, après le déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,**

**INSTALLE** le Bureau Syndical du SIDASS Moret Seine et Loing comme suit :

	Titulaire	Commune représentée
Président	M. DUCHATEAU Francis	Ville-Saint-Jacques
1 <sup>er</sup> Vice-Président	M. GUIMARD Jean-François	Nanteau-sur-Lunain
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	M. BEAUFRETON Franck	Villemer
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	M. DEYSSON François	Villecerf
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	M. DESSOGNE Daniel	Vernou-la Celle sur Seine
Membre	Monsieur CORBEL Jean-Yves	Montigny sur Loing
Membre	Madame PÉRINI Marie-Claire	La Genevraye
Membre	Madame DUMAS PRIMBAULT Laure	Moret-Loing-et-Orvanne
Membre	Monsieur MALBRUNOT Pascal	Saint-Mammès

## Indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux

### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	21	voix	Unanimité
Présents ou représentés	21		
Ne prend pas part au vote	0		
Exprimés	21		
Pour	21	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		

- ◆ **FIXE** comme suit le montant des indemnités, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020, pour l'exercice effectif des fonctions de :
  - ✓ Président : 21,66 %
  - ✓ Vice-Président : 8,66 %
- ◆ **PREND ACTE** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

## Délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président

### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	21	voix	Unanimité
Présents ou représentés	21		
Ne prend pas part au vote	0		
Exprimés	21		
Pour	21	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		

- ◆ **DONNE** délégation de pouvoir au Président, pour toute la durée de son mandat, dans le respect des compétences du SIDASS Moret Seine et Loing, et dans la limite des attributions ci-dessous énumérées :
  - **PATRIMOINE**
    - 1°) arrêter ou modifier l'affectation des locaux et des propriétés utilisés par les services du Syndicat,
    - 2°) prendre des décisions relatives aux acquisitions ou exploitation de fonciers bâtis ou non bâtis, ainsi que la fixation des indemnités des locataires, occupants et exploitants,
    - 3°) conclure ou réviser les contrats de louage de choses dont la durée est égale à 12 ans maximum,
    - 4°) déposer les demandes de permis de construire et les déclarations de travaux,
    - 5°) autoriser la réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par les services d'archéologie territoriaux agréés ;
  - **COMMANDE PUBLIQUE**
    - 6°) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
    - 7°) prendre les décisions d'exonération des pénalités qui relèvent de l'exécution des marchés publics,
    - 8°) établir la liste des membres des jurys de concours (membres extérieurs à la collectivité),
    - 9°) passer des contrats d'assurance ;
  - **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**
    - 10°) conclure les conventions de mise à disposition des agents du Syndicat,
    - 11°) fixer le régime indemnitaire et les divers avantages attribués aux fonctionnaires, agents collaborateurs,
    - 12°) fixer les modalités d'organisation des astreintes,
    - 13°) établir les modalités d'accueil des étudiants stagiaires,
    - 14°) adopter les conditions de remboursement des frais liés aux déplacements temporaires des personnels ;

➤ **FINANCES**

- 15°) créer et supprimer les régies d'avances et de recette nécessaires au fonctionnement du Syndicat,
- 16°) solliciter, dans les domaines de compétences du Syndicat, les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires et institutions,
- 17°) signer tous les actes juridiques relatifs aux subventions ou autres concours financiers attribués au SIDASS Moret Seine et Loing par ses différents partenaires ;
- 18°) procéder à la réalisation des emprunts, des lignes de trésorerie et aux remboursements anticipés des emprunts souscrits dans les limites fixées par la délibération spécifique de délégation en matière d'opérations financières ;

➤ **ACTIONS EN JUSTICE**

- 19°) engager au nom du SIDASS Moret Seine et Loing les actions en justice ou défense du Syndicat dans les actions intentées contre lui, quel que soit le degré de juridiction et devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif ainsi que devant toutes les commissions administratives. Cette compétence s'étend également au dépôt de plaintes avec ou sans constitution de partie civile au nom du SIDASS Moret Seine et Loing ;

➤ **DIVERS**

- 20°) prendre les décisions d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un montant inférieur à 4 600 €,
- 21°) modifier ou régulariser formellement les délibérations de l'Assemblée Délibérante,
- 22°) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- 23°) fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 24°) régler les conséquences dommageables des sinistres impliquant le SIDASS Moret Seine et Loing dans la limite de 7 500 €,
- 25°) décider du renouvellement d'adhésion aux associations, institutions ou autres entités,
- 26°) signer toutes les conventions à l'exception de celles visées par l'article L5211-10 du CGCT.

◆ **PREND ACTE** que :

- ✓ conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Président rendra compte des actes pris en application de cette délégation lors de la séance plénière suivante ;
- ✓ les décisions qu'il prendra dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires ;

- ◆ **AUTORISE** le Président, conformément à l'article L5211-9, à subdéléguer en cas d'empêchement des attributions à un ou plusieurs Vice-Présidents et aux agents du Syndicat concernés.

**Délégation de compétences en matière d'opérations financières**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

Adoptée par	21	voix	Unanimité
Présents ou représentés	21		
Ne prend pas part au vote	0		
Exprimés	21		
Pour	21	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		

- ◆ **DONNE** délégation de pouvoir au Président, pour toute la durée de son mandat, en matière d'opérations financières dans les limites et les conditions énumérées ci-dessous :

**Article 1 :**

Le Comité Syndical décide de donner délégation au Président, en matière d'emprunt, d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts (réaménagement de la dette, toute autre opération financière utile à la gestion de la dette), et de mise en place de ligne de trésorerie, conformément aux termes des articles L2122-22 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les conditions et limites ci-après définies.

**Article 2 :**

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget de la Collectivité, le Président reçoit délégation aux fins de contracter dans les limites des crédits inscrits chaque année au budget et dans les conditions fixées ci-après, tout emprunt à court, moyen ou long terme, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable ;
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts ;
- la faculté de souscrire un taux d'intérêt fixe et / ou indexé (révisable ou variable) ;
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ;
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et / ou de consolidation ;
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt ;
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement et / ou d'intérêts ;
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et / ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement ;

Par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Ces dispositions s'appliquent non seulement aux emprunts classiques et obligataires, mais aussi aux emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie.

**Article 3 :**

Le Comité Syndical donne délégation au Président pour, pendant la durée de son mandat, procéder à la réalisation de lignes de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les contrats des lignes de trésorerie devront comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- montant maximal de 500 000 € - Cinq cent mille Euros ;
- durée maximale de 12 mois ;
- taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière ;
- la faculté de comporter un ou plusieurs index parmi les index non limitatifs et non exhaustifs suivants : EONIA, T4M (ou TMM), TAM, TAG, EURIBOR ou un taux fixe ;

**Article 4 :**

Le Comité Syndical donne délégation au Président, pendant la durée de son mandat et dans les conditions et limites ci-après définies, pour réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires, pour procéder :

- au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus, et le cas échéant, les indemnités compensatrices ;
- aux opérations de réaménagement (renégociation contractuelle) ou refinancement de dette, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus, et le cas échéant, les indemnités compensatrices ;
- aux opérations de marchés tels que les contrats de couverture de risques de taux d'intérêts et de change ;

**Article 5 :**

Le Comité Syndical sera tenu informé des opérations effectuées et des contrats signés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**◆ PREND ACTE que :**

- ✓ conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Président rendra compte des actes pris en application de cette délégation lors de la séance plénière suivante ;
- ✓ les décisions qu'il prendra dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.



## Compte-rendu des décisions prises par délégation du Comité au Président

**Le Comité Syndical est informé des décisions prises depuis le dernier Comité :**

◆ **Décision n° 2020.01.01 du 13 janvier 2020 :**

Attribution du Marché À Procédure Adaptée MAPA/SIDASS/2019/04 « Curage et épandage des boues des lagunes de la STEU de Ville-Saint-Jacques » à VALTERRA Matières Organiques pour son offre d'un montant total de 43 543,60 € HT soit 47 897,96 € TTC.

◆ **Décision n° 2020.02.02 du 20 février 2020 :**

Signature de la Convention pour l'épandage des boues de la STEU de Ville-Saint-Jacques avec des exploitants agricoles (EI KUBRAK Jean-Michel ; EARL DE LA COUTURE ; SCEA COMBES).

◆ **Décision n° 2020.06.03 du 16 juin 2020 :**

Signature du Contrat de maintenance pour la solution MGDIS Gestion des Financements en mode hébergé avec la société MGDIS.

## Création de Commission et conditions de dépôt des listes

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

Adoptée par	21	voix	Unanimité
Présents ou représentés	21		
Ne prend pas part au vote	0		
Exprimés	21		
Pour	21	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		

◆ **CRÉÉ** les commissions suivantes :

- ✓ Commission d'Appel d'Offres ;
- ✓ Commission de Délégation de Service Public ;

◆ **FIXE** les conditions de dépôt des listes pour la CAO et la CDSP comme suit :

- ✓ Les listes devront être déposées auprès de Monsieur le Président jusqu'au démarrage de la séance au cours de laquelle l'Assemblée Délibérante procédera à l'élection.
- ✓ Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- ✓ Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants. Les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire.

◆ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette délibération.

**Départ de Madame DUMAS PRIMBAULT Laure**

## Adoption du Compte de Gestion 2019

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

Adoptée par	20	voix	Unanimité
Présents ou représentés	20		
Ne prend pas part au vote	0		
Exprimés	20		
Pour	20	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		

**ADOpte** le Compte de Gestion du Comptable public pour l'exercice 2019, lequel n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

**Départ de Messieurs POUILLIER et LEBEAU**

**Arrivée de Monsieur POUILLIER**

**Arrivée de Monsieur LEBEAU**

**Approbation du Compte Administratif 2019**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

<b>Adoptée par</b>	<b>21</b>	<b>voix</b>	<b>Unanimité</b>
Présents ou représentés	21		
Ne prend pas part au vote	0		
Exprimés	21		
Pour	21	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		

**APPROUVE** le Compte Administratif 2019 du SIDASS.

**Reprise et affectation des résultats 2019 au Budget Primitif 2020**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

<b>Adoptée par</b>	<b>21</b>	<b>voix</b>	<b>Unanimité</b>
Présents ou représentés	21		
Ne prend pas part au vote	0		
Exprimés	21		
Pour	21	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		

**DÉCIDE** de reprendre et d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2019 au Budget Primitif 2020.

**Départ de Monsieur RIFAUT Pascal**

**Arrivée de Monsieur RIFAUT Pascal**

**Rapport d'Orientations Budgétaires 2020**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

<b>Adoptée par</b>	<b>21</b>	<b>voix</b>	<b>Unanimité</b>
Présents ou représentés	21		
Ne prend pas part au vote	0		
Exprimés	21		
Pour	21	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		

**APPROUVE** les orientations contenues dans le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'élaboration du Budget Primitif 2020.

**Départ de Madame DUMAS PRIMBAULT Laure**

## Vote du Budget Primitif 2020

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adoptée par	20	voix	Unanimité
Présents ou représentés	20		
Ne prend pas part au vote	0		
Exprimés	20		
Pour	20	voix	
Contre	0	voix	
Abstention	0		

**APPROUVE** tous les chapitres du Budget Primitif 2020 du SIDASS.

Fin de la réunion à 22 h 02.



Moret-Loing-et-Orvanne, le 3 août 2020

**Le Président,**

**Francis DUCHATEAU**

**07 AOUT 2020**  
AFFICHAGE LE .....